

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

EN SUPPLÉMENT

Guide des déchets ménagers
2026

Retrouvez les informations
pratiques mises à jour.

Concours de photos
Lauréat:
Benjamin De Bast



Tentez votre chance et
envoyez-nous
vos clichés !

numéro 57 – février 2026

Moments forts

Votations fédérales du 8 mars 2026

Nouvelle chargée de communication

Passeport vacances 2026

Exposition de M. Stéphane Moulin
à la Galerie du Château de Venthône



**Noble—
Contrée**
COMMUNE



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le mois de février apporte son lot de nouveautés au sein de notre commune. Nous avons le plaisir d'accueillir notre nouvelle chargée de communication, Mme Lysiane Fellay, qui accompagnera la mise en valeur des initiatives locales. Du côté de l'organisation du passeport vacances, un passage de relais a été effectué, garantissant la continuité et la qualité des activités proposées durant l'été à nos écoliers.

Au-delà de ces changements, nous nous réjouissons de compter parmi nos habitants des personnes qui contribuent activement à la vie locale. Dans ce numéro, vous découvrirez les talents de deux d'entre eux : M. Stéphane Clavien, dont la nomination en tant que nouveau vice-préfet du district de Sierre participe au bon fonctionnement de notre région, et M. Stéphane Moulin, dont l'exposition de peinture illustre le dynamisme culturel de notre commune.

Cette mise en lumière ne saurait occulter l'ensemble de nos habitants qui contribuent à l'animation et la qualité de vie de nos villages.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de votre journal !

— L'administration communale

Pré-inscriptions pour Sierre-Zinal

La 53ème édition de la mythique course Sierre-Zinal se déroulera le samedi 8 août 2026.

Comme chaque année, les organisateurs proposent aux habitants du district de Sierre un accès privilégié à la course, grâce à un quota de 700 dossards.

Ainsi, les personnes intéressées, domiciliées à Noble-Contrée, peuvent s'inscrire en avant-première, le samedi 14 février 2026, sur le site www.sierre-zinal.com.

Votations fédérales du 8 mars 2026

Les citoyens reçoivent ces jours-ci le matériel de vote pour se prononcer sur quatre objets fédéraux lors du scrutin du dimanche 8 mars prochain :

- Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct, à savoir l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire ;
- Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » ;
- Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) » ;
- Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle.

ministration communale au plus tard pour le vendredi précédent la votation à 17h00.

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil communal à Veyras (Av. St-François 6). Vous pouvez vous y rendre durant les horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 18h00. Le vendredi 6 mars 2026, le dépôt sera aussi possible jusqu'à 17h00.

Le jour du scrutin, il vous est également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 8 mars de 9h30 à 11h30. Les citoyens se présentent avec leur propre feuille de réexpédition.

Pour le vote par correspondance, l'électeur doit affranchir l'enveloppe de transmission et la remettre au bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'ad-

Pour rappel, l'étiquette autocollante personnelle a été supprimée. Toutefois, vous devez continuer à signer votre feuille de réexpédition.

Nouvelle chargée de communication pour notre commune

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Mme Lysiane Fellay a pris ses fonctions en qualité de chargée de communication (à 50%), depuis le début du mois de février. Elle est votre interlocutrice communale pour les informations relatives à l'annonce d'événements ainsi que pour des demandes d'articles à publier sur nos canaux de communication.

contree.ch.

Nous vous remercions de votre collaboration et souhaitons plein succès à Mme Lysiane Fellay dans ses nouvelles fonctions !



Pour rappel, le journal communal « en commun », distribué chaque début de mois, est le support idéal pour nos sociétés villageoises pour promouvoir leurs activités et manifestations. Il est toutefois important d'anticiper l'envoi de vos propositions d'articles, au minimum 3 à 4 semaines avant la date de parution, et de les faire parvenir par e-mail à : [communication@noble-contrée.ch](mailto:communication@noble-contree.ch)

Impôt sur les chiens et règles de comportement

Selon la législation cantonale, tout détenteur de chien domicilié en Valais ou qui y réside plus de trois mois par année doit s'acquitter de l'impôt sur les chiens pour le 31 mars de l'année en cours. Nous invitons les personnes concernées à remettre par courriel, par envoi postal ou par dépôt à l'administration communale les documents suivants d'ici au 31 mars 2026 :

- Attestation 2026 de votre assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés par le chien ;
- Obligation de formation pour tous les nouveaux détenteurs d'un premier chien dans un délai d'une année dès l'acquisition.

L'impôt annuel sur les chiens se monte, comme les années précédentes, à CHF 150.- par animal.

Afin d'assurer la propreté et la sécurité de nos villages, nous rappelons que le règlement communal de police impose aux détenteurs de chiens de ramasser leurs excréments aux abords des routes, sur les propriétés privées et dans le vignoble. Les vignes et les parcelles agricoles sont des propriétés privées et doivent être respectées comme telles. Les propriétaires sont également tenus de maintenir leur(s) chien(s) en laisse dans les zones prévues par la législation en vigueur. En dehors de ces zones, les chiens doivent en tout temps rester sous le contrôle de leur détenteur.

Nous remercions les propriétaires de chien(s) de collaborer à la préservation de la qualité de vie dans notre commune, en maintenant nos villages propres, sûrs et agréables à parcourir pour tous.

Passeport vacances 2026 Passage de témoin et recherche de moniteurs

Le passeport vacances de Noble-Contrée revient cet été et se déroulera aux dates suivantes : du 27 au 31 juillet et du 3 au 7 août 2026. Destiné aux enfants scolarisés à Noble-Contrée, de la 1H à la 8H, il propose des activités sportives, créatives et culturelles durant les vacances scolaires. Le programme ainsi que les inscriptions seront disponibles d'ici au mois de mai.

L'édition 2026 s'accompagne d'un changement de responsables. Après quelques années d'engagement, Mmes Fiona Clavien et Sandrine Clavien passent le relais. Nous les remercions chaleureusement et souhaitons plein succès à M. Célian Clavien, frère de Fiona, et Mme Laetitia Clavien, sœur de Sandrine, qui assureront désormais la coordination du passeport vacances.

Afin d'encadrer les activités, plusieurs moniteurs âgés de 18 ans au minimum et des aides-moniteurs dès 14 ans révolus sont recherchés

pour l'été 2026. Les personnes intéressées peuvent contacter M. Célian Clavien au 079 828 12 85 ou Mme Laetitia Clavien au 079 392 26 16, ou écrire un e-mail à l'adresse ppv.noblecontree@gmail.com .



— De g. à d. : Sandrine Clavien, Fiona Clavien, Célian Clavien et Laetitia Clavien

Présentation de la préfète et du vice-préfet du district

Le Conseil d'État valaisan a récemment nommé Mme Pauline Elsig en qualité de préfète du district de Sierre. Jusqu'alors vice-préfète (depuis 2021), Mme Elsig exerce en tant qu'avocate et est domiciliée à Crans-Montana.

lution du district, tout en pouvant assumer au besoin un rôle de médiation.



— Pauline Elsig, préfète et Stéphane Clavien, vice-préfet du district de Sierre

Parallèlement, M. Stéphane Clavien, domicilié à Miège, a été désigné en qualité de vice-préfet de notre district. Ingénieur de formation, il dirige le bureau Rudaz+Partner SA/AG et bénéficie d'une solide expérience politique locale, notamment en tant que vice-président de la Commune de Miège de 2009 à 2020.

La préfète et le vice-préfet ont pris leur fonction au 1^{er} janvier 2026. Leur rôle consiste à représenter le Conseil d'État au niveau du district et assurer le lien entre les communes, le Canton et la popu-

Galerie du Château de Venthône

Exposition de M. Stéphane Moulin

La Galerie du Château de Venthône ouvre sa saison 2026 avec, au programme, quatre expositions :

- Du 28 février au 29 mars 2026 : Stéphane Moulin ;
- Du 30 mai au 26 juillet 2026 : Raphaël Moulin et Jean-Pierre Zanger ;
- Du 29 août au 27 septembre 2026 : Sophie Verbeek ;
- Du 17 octobre au 15 novembre 2026 : Claudia von Boch clôturera la saison.

La première exposition de l'année met à l'honneur M. Stéphane Moulin, ancien enseignant à l'école de Veyras et peintre autodidacte. L'artiste veyrassois présentera une série de peintures où il explore des textures et matériaux variés, souvent récupérés. Ses œuvres s'appuient sur des supports et des châssis réutilisés, tandis que les cadres sont conçus et réalisés par ses propres soins.

Le vernissage aura lieu le vendredi 27 février 2026, et sera accompagné d'une presta-

tion musicale du chœur le Papatuor, offrant ainsi un moment convivial ouvert à tous. Le peintre accueillera également les visiteurs durant toute la période de son exposition.

La Galerie du Château de Venthône se réjouit de vous accueillir et de faire découvrir le travail de M. Stéphane Moulin, un artiste étroitement lié à la vie locale, et qui donnera le ton d'une saison culturelle riche et variée.



Agenda des manifestations

12 fév. : Roda de carnaval de la Capoeira Dos Alpes, Salle polyvalente de Venthône

14 au 16 fév. : Carnaval de Miège, Salle polyvalente de Miège

15 mars : Concert annuel de la Fanfare Union de Venthône, Salle polyvalente de Venthône

22 mars : Loto de l'Echo de Miège, Salle polyvalente de Miège

2 avril : Roda de Pâques de la Capoeira Dos Alpes, Salle polyvalente de Venthône

1 et 2 mai : Trail Noble-Contrée et course du Benou

2 mai : Bal masqué du Palp festival, Château de Venthône

Ce journal mensuel informe nos habitants des actualités sociales, politiques et économiques de Noble-Contrée. Il est à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet ou poser une question. Pour ce faire, ils peuvent nous écrire à communication@noble-contree.ch.

noble-contree.ch

[f @noblecontree](#)

[@noblecontree](#)

[in Commune de Noble-Contrée](#)

Téléchargez notre application mobile en scannant les QR codes suivants :



App Store



Google Play

Impressum

Tirage : 2'310 exemplaires

Prochaine parution : 10 mars 2026

Délai de rédaction : 17 février 2026

Imprimerie : Schœchl, Sierre



Cité de l'énergie

Noble-Contrée
Entreprendre durablement

